

**ACCORD GENERAL SUR LE  
COMMERCE DES SERVICES**

---

GATS/SC/60  
15 avril 1994  
(94-1057)

**NAMIBIE**

**Liste d'engagements spécifiques**

(Seul le texte anglais fait foi)

---



## NAMIBIE - LISTE D'ENGAGEMENTS SPECIFIQUES

Modes de fourniture:		1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur		Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national		Engagements additionnels
<b>I. ENGAGEMENTS HORIZONTAUX</b>	TOUS LES SECTEURS INCLUS DANS CETTE LISTE	<p>3) Pour établir une présence commerciale, les fournisseurs étrangers de services doivent constituer légalement ou établir une entreprise dans le pays conformément à la législation namibienne (Loi n° 61 de 1973 sur les sociétés). Les entreprises qui effectuent en Namibie des investissements étrangers jouissent des mêmes droits et ont les mêmes devoirs que les entreprises nationales.</p> <p>4) En Namibie, l'admission et la résidence des personnes physiques étrangères qui sont fournisseuses de services sont soumises aux dispositions de la Loi de 1993 sur le contrôle de l'immigration ainsi que de la législation namibienne du travail.</p> <p>Conformément à la législation namibienne, l'emploi de personnes physiques étrangères pour les besoins d'investissements étrangers est subordonné à l'accord des parties contractantes et à l'agrément du gouvernement namibien, et ces personnes doivent être employées exclusivement en qualité de cadres de direction ou d'experts.</p>			

**NAMIBIE (suite)**

Modes de fourniture:		1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur		Limitations concernant l'accès aux marchés		Limitations concernant le traitement national	
<b>II. ENGAGEMENTS SECTORIELS</b>					
1. SERVICES FOURNIS AUX ENTREPRISES					
F. <u>Autres</u>					
d) Services connexes de consultations scientifiques et techniques: prospection des gisements de pétrole et de gaz en mer (CPC 86751)		1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant		1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
9. SERVICES RELATIFS AU TOURISME ET AUX VOYAGES					
A. <u>Hôtellerie et restauration</u> (CPC 641-643)		1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant		1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	

**NAMIBIE (suite)**

Modes de fourniture:		1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur		Limitations concernant l'accès aux marchés		Limitations concernant le traitement national	
B. Services d'agences de voyages et d'organisateurs touristiques (CPC 7471)		1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant		Engagements additionnels